

COMMUNE D'URUFFE

INFORMATIONS MUNICIPALES



COMPTES-RENDUS DES DÉLIBÉRATIONS :

SÉANCES DU

- 11 Septembre 2015
- 21 Septembre 2015
- 08 Octobre 2015

Toutes ces informations sont consultables sur notre site Internet.

OUVERTURES DU SECRÉTARIAT :

LUNDI DE 17H A 19H – MARDI DE 17H A 19H – JEUDI DE 10H A 11H – JEUDI DE 17H A 19H
Merci de respecter scrupuleusement ces horaires d'ouverture.

Séance du 11 Septembre 2015 à 20h30 :ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- PLAN LOCAL D'URBANISME
- PROTECTION DE LA SOURCE
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL
- ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS
- TRAVAUX EN COURS
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- Mme DELCROIX Janine donne pouvoir à Mr GILLARD Patrick
- Mr ANTOINE Alexis donne pouvoir à Mr FAYS Didier

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 Juin 2015 est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :1- Situation de compte :

À la date du 11/09/2015, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 28.999,82 €.

2- Problème de consultation de compte :

Un problème est intervenu sur le site de la Trésorerie (Hélios) qui permet la consultation du compte de la Commune.

Après paiement de factures importantes, le compte affiché sur l'ordinateur paraissait tel qu'avant paiement. Après enquête auprès de la Trésorerie par la secrétaire de Mairie, le solde du compte affiché en commune d'environ 165.000 €

était à la Trésorerie de 7.000 €. Les deux comptes doivent pourtant être rigoureusement identiques, et un tel écart pénalise le fonctionnement de la Commune pour le règlement aux entreprises des travaux effectués.

Mme WOLSKI, perceptrice de Colombey-les-Belles effectue des recherches pour élucider et régler ce problème. Dans l'attente, une procédure de consultation nous a été attribuée afin de passer directement par le service du Trésor Public pour obtenir la valeur exacte de notre Trésorerie.

3- Débat d'orientation budgétaire 2016 :

Face à cet état de trésorerie, le Conseil Municipal décide d'échelonner les dépenses prévues pour cette fin d'année et de demander aux entreprises une facturation en 2016 afin de pouvoir clôturer l'année 2015 plus sereinement.

Le Conseil Municipal aborde les projets pour l'année 2016 et évoque la possibilité de réaliser un gros projet de mandat. L'analyse communale du fait des baisses de dotations risque de limiter l'action communale.

TRAVAUX EN COURS ET TERMINÉS:

- Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de l'entreprise Thieulin pour le changement des pompes de la station de pompage d'un montant de 7.646,40 € TTC. Le Conseil décide d'accepter ce devis et donne pouvoir au Maire pour signer les actes utiles à ce dossier.
- La pompe de relevage de la salle du café étant défectueuse, le conseil décide de la remplacer. Le devis s'élève à environ 700 €. Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes utiles à ce dossier.
- M. le Maire fait le point sur les travaux effectués par les employés communaux à la salle du Café. De l'avis des visiteurs, le changement est très appréciable. Les travaux étant bientôt terminés, une inauguration aura lieu prochainement.
- Le Conseil Municipal prend connaissance

des divers devis pour travaux dans l'Église :

- de l'entreprise Secalor d'un montant de 4.200 € TTC pour l'établissement de plans de réalisation de la maçonnerie des cloches.

- de l'entreprise Bâti Ancien pour la consolidation du clocher pour un montant de 5.684,40 €.

- de l'entreprise Bâti Ancien d'un montant de 2.073,60 TTC pour le nettoyage des noues d'évacuation autour du clocher et du devis de 1.404,00 € pour l'établissement du dossier de travaux à prévoir.

Avant de prendre une décision, le Conseil décide de rencontrer Mr Bouctot Franck (Bâti Ancien) afin d'obtenir des informations techniques concernant ces travaux et surtout la portée de ceux-ci dans la réouverture de l'Église au public.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Le Conseil Municipal ayant arrêté le projet en date du 29 Juin 2015, le dossier a été communiqué pour avis aux organismes et personnes qui ont été associés à son élaboration le 09 Septembre 2015. Les organismes ont trois mois pour se manifester, l'absence de réponse valant avis favorable.

Suite à ces avis exprimés, le document sera ou non modifié pour être soumis à l'enquête publique qui s'ensuivra.

Enfin, le dossier final du plan local d'urbanisme et l'arrêté de mise en œuvre seront transmis à Mr le Préfet pour validation.

PROTECTION DE LA SOURCE :

1- Procédure de protection de la source :

M. le Maire fait le point sur l'avancement de la procédure de protection de la source. L'Agence Régionale de Santé a repris en charge le dossier.

La consultation étant terminée, il convient à la commune d'organiser une réunion de présentation du projet d'arrêté préfectoral en prenant en compte les remarques formulées lors de la consultation des services.

2- Devis géomètre :

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis d'honoraires des géomètres Herreye et Julien pour la mise en place de périmètres de protection des captages de la source de la Deuille pour un montant de 3.072,00 € TTC.

L'Assemblée décide d'accepter ce devis et donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes utiles à ce dossier.

BOIS ET FORÊT :

1- Départ Agent ONF :

Le Conseil Municipal est informé du départ de l'agent ONF, Mr LAURENSEN Stéphane.

Un pot de départ est organisé le 29 Septembre 2015 à 18h00 à Barisey-au-Plain.

La Commune participera au cadeau de départ de cet agent conjointement avec les communes de son secteur d'action.

2- Part de bois pour stérage :

Le conseil décide d'annualiser les attributions de bois, et ainsi de ne pas reconduire l'exploitation des parts attribuées d'une année sur l'autre. Les dates fixées lors de l'attribution des menus produits seront à présent scrupuleusement appliquées.

Toute part attribuée devra être débardée et stérée à la date fixée sur le contrat de vente.

3- Contribution Volontaire Obligatoire 2015 de France Bois Forêt :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la relance concernant l'absence de déclaration de la cotisation 2015 et décide d'attendre encore avant de satisfaire à cet impôt jugé inique.

4- Réunion d'information COFOR 54 :

L'Assemblée est informée des réunions d'information de l'association des COMMUNES FORestières sur le thème « mieux vendre ses bois, les enjeux des décisions communales ».

L'Assemblée fait toujours la même observation sur l'ironie de cette démarche alors que la tempête de 99 a détruit notre potentiel forestier et au moment où les services qui gèrent la forêt s'appêtent à nous taxer davantage !!

CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

1- Meine cœur du futur :

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu du comité de pilotage ayant eu lieu le 25 Juin 2015 à Uruffe concernant le plan de préservation et de valorisation du Macif de Meine ainsi que la manifestation Meine cœur de verre du 29 Août 2015 à URUFFE.

2- Mise en accessibilité des arrêts de bus desservis par le réseau TED :

Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle est tenu de réaliser un schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) afin de réaliser les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts prioritaires desservis par les réseau TED.

La Commune, en qualité de gestionnaire de voirie, est compétente pour réaliser ces travaux d'aménagement.

Un diagnostic des aménagements existants a été réalisé par le Conseil Départemental sur lequel devra s'appuyer la Commune pour effectuer les travaux.

Le conseil décide de programmer ces travaux pour au budget 2016.

À ce propos, Mr le Maire informe le conseil que face à la menace de chutes de pierres de l'Église, l'arrêt de bus de l'école primaire sera déplacé dans la rue de l'Église de quelques mètres vers la rue de la Chaussée (à hauteur du 6 rue de l'Église).

Mme RIBON Jessica s'inquiète du trajet non matérialisé des enfants jusqu'à l'école.

Le Maire précise que ces quelques mètres n'engendrent aucun risque supplémentaire pour les enfants, en tous cas, pas plus importants que celui que leur font

courir les parents qui ne respectent ni le code de la route, ni les conventions collectives aux abords de l'école.

L'arrêt de bus sera matérialisé au sol et le stationnement du véhicule permettra aux enfants de gagner l'école sans risques.

ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS :

Tous les établissements recevant du public (ERP) ou installations ouvertes au public (IOP) devaient répondre, au 31 décembre 2014, aux exigences d'accessibilité. À défaut de possibilités financières et techniques, un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) doit être déposé avant le **27 septembre 2015** (L 111-7-5 du Code de la construction et de l'habitation).

A n n é e s	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée	Estimation financière de la mise en accessibilité
1	Ecole Mairie, Salle des fêtes, Eglise	Aménagement et création de places de stationnement	4 500,00 €
2	Ecole Mairie, Salle des fêtes, Eglise	Cheminement extérieur	7 507,20 €
3	Ecole Mairie, Salle des fêtes, Eglise	Cheminement extérieur	7 507,20 €
4	Ecole Mairie, Salle des fêtes, Eglise	Cheminement extérieur	7 507,20 €
5	Ecole Mairie, Salle des fêtes, Eglise	Amélioration de l'accès du bâtiment, éclairage de l'accueil au public et porte	5 400,00 €
6	Ecole Mairie, Salle des fêtes, Eglise	Portes	6 000,00 €
7	Ecole Mairie, Salle des fêtes, Eglise	Circulation intérieure	7 418,66 €

8	Ecole Mairie, Salle des fêtes, Eglise	Circulation intérieure	7 418,66 €
9	Ecole Mairie, Salle des fêtes, Eglise	Circulation intérieure	7 418,66 €
		TOTAUX des valeurs de 2009	60 677,58 €

Le Conseil Municipal valide la proposition d'agenda d'accessibilité programmée et autorise le Maire à présenter à Monsieur le Préfet la demande de validation de l'agenda et d'étalement sur 9 années de la programmation des travaux.

ÉCOLES :

1- Compte-rendu conseil d'école primaire :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu de l'école primaire du 19 Juin 2015.

2- Projet de regroupement scolaire :

Le Maire informe l'Assemblée que les réunions concernant le projet de regroupement scolaire avec les Communes de Allamps, Gibeauveix et Vannes-le-Châtel initialement prévues en juillet et août ont été annulées.

3- Intégration au regroupement scolaire de Rigny-la-Salle :

La réponse du Conseil Départemental 54 est arrivée concernant l'interrogation du Conseil pour ce qui est de la proposition faite en 2014 relatives au financement des transports scolaires.

Les dispositions et tarifs proposés antérieurement sont toujours d'actualité.

L'Assemblée décide de prendre en compte ce coût proposé dans les études de financement de la création éventuelle d'un groupe scolaire sur notre secteur.

POLITIQUE GÉNÉRALE :

1- Crise migratoire :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre de M. CAZENEUVE Bernard, Ministre de l'Intérieur, sollicitant les communes pour l'accueil de réfugiés.

Une réunion d'information aura lieu le 12 septembre 2015 à 11h00 au Ministère de l'Intérieur.

2- Territoire à Énergie Positive (TEPos) :

La dynamique TEPOS vise à réduire les besoins d'énergie au maximum pour les couvrir à long terme par des énergies renouvelables locales.

Pour devenir un territoire à énergie positive, les collectivités s'engagent à réduire les besoins en énergie de leurs habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle proposent un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus économe (réduction de la consommation d'énergie, diminution des pollutions et développement des transports propres, développement des énergies renouvelables, préservation des énergies renouvelables, lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets et la sensibilisation à l'environnement).

Le Pays Terres de Lorraine et la Communauté de Communes de Colombey et du Sud Toulousain s'engage depuis quelques années sur la voie de la transition énergétique.

Un espace Info Energie a été créé à destination des particuliers qui souhaitent réunir des informations en matière d'économie d'énergie (équipements de l'habitation, chauffage et eau chaude domestique, l'isolation thermique du logement, les véhicules et les transports, les énergies renouvelables...).

L'Assemblée consciente des enjeux importants d'économie de l'énergie reste cependant perplexe sur la démarche à appliquer qui, si elle est salutaire n'en reste

pas moins très onéreuse et semble bien loin de prendre en compte les possibilités financières des communes et des populations. Par ailleurs, les objectifs de gaspillage et de limitation des déchets semblent peu compatibles avec les ambitions économiques de nos sociétés qui invitent à toujours plus de productivité industrielle considérée comme le moteur de la croissance... et de l'emploi !!

3- Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) :

L'Assemblée prend connaissance du dossier mis à disposition relatif à la loi NOTRe.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté définitivement le projet de loi.

Certaines compétences seront obligatoirement transférées aux communautés de communes notamment l'eau et l'assainissement au 1^{er} janvier 2020, la collecte et le traitement des déchets ménagers...(compétence déjà prise par l'EPCI de Colombey-les-Belles), la promotion touristique, les aires d'accueil des gens du voyage.

Un seuil minimal par intercommunalité de 15000 habitants a été défini par la loi mais avec des possibilités de dérogations. La Communauté de Communes de Colombey et du Sud Toulinois ayant une densité de 30 habitants par km² pourrait se maintenir pour les 6 années à venir et donc entrer dans cette catégorie de dérogation.

INFORMATIONS COMMUNALES :

• Remerciements de la famille BRACKE pour les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès de Mme BRACKE née POTIER Albertine dite Marie-Lou.

• Remerciements de la famille THIRIET pour les témoignages de la Commune lors du décès de Mr THIRIET Dominique (architecte du local des Pompiers).

• « With sincere Appreciation », « your thoughtfulness will always be remembered » « avec ma sincère satisfaction » « on se souviendra toujours de votre gentillesse », ce sont les remerciements de Mr et Mme JACKSON venu des États-Unis pour le renouvellement en Mairie de leur

vœux de mariage en juillet.

• Faire-part de Mme CHAZAL Séverine, chargée de clientèle de JVS (logiciel) pour la naissance de ses jumeaux Camille et Gwen. Le conseil Municipal félicite les parents et souhaite la bienvenue aux bébés.

• Le Conseil Municipal est informé de l'invitation :

- de Mr VOINOT Benjamin au sein de son agence de pompes funèbres afin de visiter l'infrastructure à Colombey-les-Belles.
- au colloque sur l'Atlas de la Biodiversité Communale les 23, 24 et 25 septembre 2015 à St-Brieuc.
- à l'Assemblée Générale de l'association des Communes FORestières (COFOR) de Meurthe-et-Moselle le jeudi 24 septembre 2015 à 10h00 à l'association des Maires de Laxou.
- à l'inauguration des nouveaux locaux du Théâtre de Cristal le samedi 14 novembre 2015 à 10h30 à la zone de la Garenne à Vannes-le-Châtel.
- à un petit-déjeuner partenaires le jeudi 8 octobre 2015 à 9h00 dans les locaux du Relais famille à Colombey-les-Belles pour un temps d'échanges afin de communiquer des actions mises en places dans les domaines de la petite enfance, l'adolescence, la parentalité, la solidarité...
- aux réunions publiques portant sur la création d'un groupement foncier agricole dans la zone AOC du sud toulinois, afin de permettre l'installation de deux nouveaux viticulteurs les vendredi 4 septembre à 20h à Bruley, mercredi 9 septembre à 20h à Mont le Vignoble, vendredi 11 septembre à 20h à Domgermain.
- L'Assemblée prend connaissance du mail de Mr BLAIN Claude, Maire de la commune d'Aroffe adressé à Mr PARMENTIER Philippe, Président de la Communauté de Communes de Colombey et du Sud Toulinois au sujet de son mécontentement de la redistribution solidaire des attributions de compensation et de solidarité 2015. Cette compensation votée en Assemblée Générale permet une redistribution des finances attribuées par l'Etat vers les Communes qui versent des contributions à l'EPCI en omettant celles qui reçoivent de l'EPCI. La Commune d'Uruffe se trouve

bénéficiaire, Aroffe pénalisée d'où le mécontentement du Maire concernant ce modeste rééquilibrage des participations intercommunales.

- Mr le Maire informe le Conseil de la visite du jeudi 3 septembre à 17h30 de Mr POTIER Dominique, député.

- Mr GILLARD Patrick informe l'Assemblée qu'il a été interpellé par des habitants sur la vitesse de circulation en tracteur attelé dans le village de Mr SIMONIN Stanislas, cette vitesse entraînant, selon les transports, des projections de boue ou fumier jusque sur les façades des habitations et surtout un risque important d'accident.

Mr FAYS Didier rétorque que cette attitude est parfaitement inconsciente car elle ne pourrait éviter un enfant qui surgirait sur la chaussée devant le véhicule.

En réponse à ces vifs propos, Mr SIMONIN rétorque violemment qu'il n'est pas le seul à rouler vite dans le village et s'en prend à Mr FAYS Didier avec son 4x4.

Mr GILLARD replace le débat sur son véritable sujet et réitère son propos soulignant le danger inconsidéré que génère une telle attitude même si pour la propreté du village, motif d'élection de Mr SIMONIN, on ne peut empêcher les travaux des champs de s'accomplir, précisant en cela que seuls quelques agriculteurs salissent sans vergogne l'espace communal.

Mr FAYS Didier ajoute qu'une certaine volonté de méfaire ou de narguer la collectivité semble être la règle pour ces agriculteurs.

Le débat houleux s'achève sur le constat amère et dramatique d'un accident mettant en péril la vie d'un enfant...

- Mr BRAND Aimé signale que les deux cédez-le-passage de la rue de la Deuille et de la rue de l'Église n'ont plus de couleur, et que celui de la rue de l'Église est couché.

Le cédez-le-passage sera refixé par les employés communaux dans la semaine. Quand aux panneaux défraîchis, la dépense de remplacement sera inscrite à un prochain budget en y ajoutant les panneaux d'entrées de Commune qui sont très délabrés.

- Mr BRAND Aimé remercie les employés communaux pour l'élagage des noyers Chemin de Frébin.

- Mr FAYS Didier s'interroge sur l'inexistence d'une association foncière à URUFFE.

Mr le Maire informe Mr FAYS Didier que l'association foncière qui existait a été dissoute il y a quelques années par décision commune entre les propriétaires, les exploitants et la commune car l'ancienne formule dont cette association foncière rurale était issue ne permettait pas de récupérer la TVA sur les travaux réalisés sur les chemins communaux.

Le Maire rappelle que cette dissolution avait précisé aux utilisateurs des chemins la nécessité de les préserver car les deniers communaux ne serviraient pas inconsidérément à réparer ces chemins.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 35 mn.

Séance du 21 Septembre 2015 à 19h00 :

ORDRE DU JOUR :

- TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCFE)

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf :

- Mme RIBON Jessica,
- M. BICHET Cyril
- M. BRAND Aimé
- M. SIMONIN Stanislas.

Monsieur ANTOINE Alexis est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 Septembre 2015 est lu et adopté.

TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCFE) :

La loi du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 a modifié de nombreuses dispositions relatives à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

Désormais, en application des articles L2333-4 et L5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes compétentes pour percevoir la TCFE sont tenues de choisir un coefficient unique parmi les valeurs figurant dans la liste suivante : 0, 2, 4, 6, 8 et 8.50.

Le coefficient applicable en 2015 sur la commune est de 3.

En conséquence, il convient que le Conseil Municipal délibère avant le 1^{er} octobre 2015 pour fixer le coefficient multiplicateur en fonction des valeurs précitées, applicable au 1^{er} janvier 2016.

Il est à noter que si le coefficient multiplicateur de TCFE n'est pas adopté en conformité avec les nouvelles règles décrites, ci-dessus dans les délais, la commune ne percevra pas de TCFE en 2016.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adopter le coefficient multiplicateur de valeur 4 à compter du 1^{er} janvier 2016, et d'imputer les recettes sur les crédits ouverts à cet effet sur le compte 7351 de la Commune.

POINTS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

;

Le maire aborde quelques points sur la gestion communale :

- Un devis de tables et chaises a été proposé par l'entreprise MEFRAN pour un montant de 2.067,36 € TTC pour la salle du café.

Cette proposition permet une économie d'environ 40 % car le matériel est proposé afin d'éviter la taxation de stockage de ces produits. L'assemblée est favorable à cet achat déjà prévu dans le budget au poste 2184 Mobilier.

- Mr RICHARD Denis sera contacté pour effectuer un devis estimatif du coût des travaux réalisés à la salle du café afin de comparer les dépenses réalisées par rapport à l'intervention de professionnels.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 15 mn.

Séance du 08 Octobre 2015 à 19h30 :

ORDRE DU JOUR :

- EPCI :
- COMPÉTENCE ÉTABLISSEMENT ACCUEIL JEUNE ENFANT
- ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT
- INFORMATIONS DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL

Étaient présents : Tous les conseillers sauf excusés :

- Mme RIBON Jessica,
- Mr ANTOINE Alexis
- Mr BRAND Aimé donne pouvoir à Mr FAYS José
- Mr FAYS Didier
- Mr SIMONIN Stanislas.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2015 est lu et adopté.

EPCI :

1- Compétence établissement d'accueil du jeune enfant :

Considérant l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, qui prévoit que les communes membres doivent approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à la majorité qualifiée.

Considérant la délibération du conseil communautaire du 07 JUILLET 2015 sur la compétence « Établissement accueil du jeune enfant ».

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 20 Février 2015 nommant M. LÉONARD Étienne comme membre de la commune au sein de la Commission Locale

d'Évaluation des Charges Transférées.

Considérant les articles art 5211-1 et suivants, art 5211-4-1, art 5211-5 ; art 5214-1 et suivants, art 5211-17 du CGCT

Vu que la CLECT a pour mission :

- d'évaluer le montant total des charges financières transférées à l'EPCI y compris celles déjà transférées et leur mode de financement;
- d'intervenir obligatoirement lors de chaque nouveau transfert de charges ;
- d'établir et d'adopter en son sein un rapport d'évaluation qui doit faire l'objet d'un vote par les conseils municipaux membres (conseils municipaux) à la majorité qualifiée.

Vu que le rapport de la CLECT en date du 06 juillet 2015,

Vu la délibération CC 2015 -0732 du CC du 07 juillet 2015 qui précise le contenu de la prise de compétence dans le cadre des compétences

optionnelles « DÉVELOPPEMENT SOCIAL » est d'intérêt communautaire la compétence « ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE MOINS DE 6 ANS » hors accueil périscolaire et extra-scolaire à compter du 01/01/2016 : Gestion, animation, investissement et aménagement pour les micro-crèches, les crèches collectives, les haltes garderie, multi-accueils et jardins d'enfants qui sont regroupés sous le terme établissement d'accueil ou service d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans.

Mise en œuvre des conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des dispositifs de prestation de services, du « contrat enfance jeunesse » et tout autre contrat permettant de mettre en œuvre les actions afférentes à la compétence.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la charge résultant de ce transfert de compétence s'élève pour la Commune à 988,26 € par an.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré :

- regrette l'absence de prise en compte de la compétence École dans sa globalité.

- désapprouve les modifications statutaires telles que présentées lors du Conseil Communautaire du 07 juillet 2015

- désapprouve les modalités de répartition financière défini dans le tableau de financement validé et approuvé par la CLECT « tableau de financement hypothèse C » qui permettra d'ajuster les attributions de compensation pour 2016 à due concurrence

- désapprouve le rapport de la CLECT réunie 06 juillet 2015 et les annexes financières

- désapprouve le transfert de la compétence « établissement d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans » hors accueil périscolaire et extra scolaire à compter du 01/01/2016 telle que définie ci-dessus vers la communauté de communes du Pays de Colombey et Sud Toulous.

(vote du conseil : pour : 2, contre : 3, abstention : 2)

2- Assistance technique dans le domaine de l'assainissement :

Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle propose aux collectivités rurales qui ne bénéficient pas de moyens suffisant une assistance technique dans les domaines de l'assainissement.

Cette assistance apporterait aux communes non assainies adhérentes, une aide pour la redéfinition d'un plan de zonage, et la reprise d'étude d'assainissement. Le Conseil Général propose au tarif de 0.50€/hab/an d'adhérer à la prestation « Assistance à la programmation des travaux » correspondant aux besoins cités précédemment.

Dans le cadre de cette adhésion, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulous propose d'une autre part, par le biais d'un schéma de mutualisation, d'accompagner les communes adhérentes dans leurs relations avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle.

Ce schéma de mutualisation a pour second objectif de consulter l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour le lancement d'études d'assainissement. Cette opération sera menée par la Communauté de Communes, assistée du Conseil Général. Les subventions seront captées par la Communauté de Communes et

le reliquat demandé aux communes adhérentes.

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré :

- d'approuver la signature d'une convention pour adhérer à l'Assistance Technique dans le domaine de l'eau du Conseil Général de Meurthe et Moselle.

3- Schéma de mutualisation :

Le Conseil est informé de l'élaboration du schéma de mutualisation par la Communauté de Communes de Colombey et du Sud Toulinois.

L'Assemblée décide d'en prendre connaissance et de rendre son avis lors d'un prochain conseil.

INFORMATIONS DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL :

• M. le Maire fait un état sur l'évolution des finances communales de 1985 à 2014 :

- le budget de fonctionnement est passé du Franc (360.000 F) à l'Euro (360.000 €) sans faiblir.

pour 1 F prélevé en impôt par la Commune, elle recevait 2 F d'aide de l'État, aujourd'hui elle reçoit pour 1 € prélevé 0,75 € (... pas de transferts ?...) tandis que le SMIC a été multiplié par 2,5. Les coûts fonctionnels de la Commune par 6,55 !

- la Commune avait alors la possibilité d'investir 1.416.037 F (soit 3 fois le fonctionnement), à présent cette proportion est totalement impensable voire farfelue... !!

Le projet annuel d'investissement est devenu celui du mandat et pour un montant du quart de l'époque (300.000 €).

- durant ce temps, les impôts locaux sont passés de 61.888 F à ... 69.787 € soit là encore un coefficient de 6,55.

- les finances communales dégageaient 184.583,90 F pour alimenter les investissements (50 % du budget de fonctionnement) aujourd'hui on peine à dégager 10.000 € (0 € en 2014).

• Le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) part communes

défavorisées s'élève à 15.306 € et la part commune démunies à 3.438 € pour l'année 2015.

• L'Assemblée est informée de la prochaine réunion concernant le projet de regroupement scolaire le jeudi 15 octobre 2015 à 20h30 à Allamps.

Une évaluation des coûts actuels et futurs (intégration au regroupement scolaire à Rigny-la-Salle ou projet de regroupement scolaire avec les communes de Allamps, Gibeauveix et Vannes-le-Châtel) a été réalisée.

Les dépenses annuelles pour l'école s'affichent ainsi :

École primaire : environ 28.000 €

École maternelle : environ 18.000 €

Soit 46.000 € actuellement.

(pour mémoire : 34.000 F en 1985, coopérative scolaire 3.000 F, fournitures 2.000 F, entretien des bâtiments 1.000 F, participation école maternelle et collègue 28.000 F).

Regroupement à Rigny-la-Salle : environ 64.000 €

Regroupement avec les communes voisines : environ 144.000 € (remboursement emprunt, entretien annuel et périscolaire)

Cet état des dépenses sera présenté lors de la prochaine réunion.

• L'enlèvement des encombrants n'étant plus géré par l'EPCI, plusieurs habitants du village ont adressé une demande pour louer le camion communal avec la présence d'employés communaux.

M. le Maire rappelle que le service de l'EPCI a été supprimé lors de la création de la déchetterie d'Allain.

En ville, le ramassage est effectué malgré la présence de déchetterie.

Les conseillers présents ne souhaitent pas revenir sur la décision de ne pas mettre à disposition au public le camion, cette procédure pouvant être considérée comme commerciale par la Trésorerie et nécessiter une régie et un fonctionnement administratif pesant.

Cependant, il est demandé au Maire de poser cette question du ramassage des encombrants à l'EPCI pour exposer la réponse aux habitants.

- La cérémonie du 11 Novembre aura probablement lieu à Uruffe.
- Le fournisseur d'accès internet et téléphonie Ozone, présent sur le réseau départemental Internet Haut Débit présentera ses nouvelles offres lors d'une réunion publique le jeudi 19 Novembre 2015 à 18h30 à la Mairie d'Uruffe.
- L'Assemblée est informée :
 - que la dernière analyse d'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur.
 - de la lettre d'information de la délégation lorraine Fondation Patrimoine
- L'Assemblée adresse toutes ses félicitations aux donateurs de sang bénévoles qui ont reçu un diplôme de l'établissement français du sang.
 - Diplôme au 3ème don pour les femmes :
 - Mme FAYS Céline
 - Diplôme au 10ème don :
 - Mme LAVÉ Martine
 - Diplôme au 25ème don :
 - M. SIMONIN Nicolas

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 00 mn.



Le coin-coin du Philosophe

Si un particulier, dit Grotius, peut aliéner sa liberté et se rendre esclave d'un maître, pourquoi tout un peuple ne pourrait-il pas aliéner la sienne et se rendre sujet d'un roi ? Il y a là bien des mots équivoques qui auraient besoin d'explication, mais tenons-nous-en à celui d'*aliéner*. Aliéner c'est donner ou vendre. Or un homme qui se fait esclave d'un autre ne se donne pas, il se vend, tout au moins pour sa subsistance : mais un peuple, pourquoi se vend-il. Bien loin qu'un roi fournisse à ses sujets leur subsistance, il ne tire la sienne que d'eux, et selon Rabelais un roi ne vit pas de peu. Les sujets donnent donc leur personne à condition qu'on prendra aussi leur bien ? Je ne vois pas ce qu'il leur reste à conserver.

On dira que le despote assure à ses sujets la tranquillité civile. Soit : mais qu'y

gagent-ils, si les guerres que son ambition leur attire, si son insatiable avidité, si les vexations de son ministère les désolent plus que ne feraient leurs dissensions ? Qu'y gagnent-ils, si cette tranquillité même est une de leur misères ? On vit tranquille aussi dans les cachots ; en est-ce assez pour s'y trouver bien ? Les Grecs enfermés dans l'ancre du Cyclope y vivaient tranquilles, en attendant que leur tour vînt d'être dévorés.

Dire qu'un homme se donne gratuitement, c'est dire une chose absurde et inconcevable ; un tel acte est illégitime et nul, par cela seul que celui qui le fait n'est pas dans son bon sens. Dire la même chose de tout un peuple, c'est supposer un peuple de fous ; la folie ne fait pas droit.

Rousseau 1712/1778 - Du Contrat social



Édito

Découvrir et comprendre le monde naturel pour mieux le préserver

La délégation que m'a confiée Mathieu Klein se situe à la rencontre de l'économie et de l'environnement, entre la nature et la culture, tout comme cette forêt de Meine. Espace naturel exceptionnel, la forêt de Meine est au cœur de l'identité du territoire d'Allamps, Bulligny, Vannes-le-Châtel, Blénod-lès-Toul et Uruffe : la Forêt de Meine est chère au cœur des habitants. De tout temps, elle a fait partie de leur vie. Elle les a vus grandir. La forêt est en partage et les 5 communes sont 5 portes d'entrée vers son cœur de promenade.



En septembre 2015, le spectacle "Meine cœur du futur" nous a permis de découvrir les villages portes d'entrée de Meine. Chemins détournés et anecdotes qui lient les villages à la forêt nous ont invité à aimer ce patrimoine naturel partagé et à l'investir autrement pour l'avenir.

Ce site est protégé par le département comme 164 sites remarquables en Meurthe-et-Moselle. Le Département s'engage à les préserver et à en faire des supports de pédagogie, visant à faire découvrir et comprendre le monde dont nous faisons partie, pour mieux agir dessus, prendre notre pouvoir

d'écocitoyen et faire entrer notre société dans la transition écologique qui est aussi urgente qu'inéluctable.

Entre rancœur et cœur de pierre, les habitants de Meine ont choisi "Cœur de vert" car pour la nature comme pour la culture, c'est ce cœur-là, le "Cœur du futur".

Bois d'industrie pour les verriers, bois d'œuvre, bois de chauffage, bois source de biodiversité... Toute l'histoire locale liée aux métiers du bois et du verre, à la guerre et au maquis, aux légendes entourant la chapelle Sainte-Menne a été retracée dans le sentier d'interprétation "Meine, cœur de vert" et dans les spectacles qui ont animé cet Espace Naturel Sensible.

Ainsi, en septembre 2014 et mai 2015, un parcours théâtral "Viens, je t'en Meine" jubilatoire a permis de découvrir autrement la forêt de Meine. Il a rencontré un franc succès.



Audrey Normand
Vice-Présidente du Conseil départemental
de Meurthe-et-Moselle,
Déléguée à l'Agriculture et à l'Environnement



L'affouage, une tradition qui marque les esprits



Jouer son rôle de citoyen



Le verre : une marque de l'histoire des habitants



Les ENS expliqués aux enfants

Des espèces animales et végétales en voie de disparition... Meine cœur du futur, un exemple de préservation

Le Conseil départemental mène depuis plus de 20 ans (1993), une démarche ambitieuse de protection de la faune, de la flore et des milieux naturels par le biais de la politique "Espaces Naturels Sensibles" (ENS). Cette démarche repose sur des actions de préservation et de valorisation de ces espaces qui visent à en améliorer la connaissance afin de mieux les protéger.

L'Espace Naturel Sensible "Massif de Meine" est aujourd'hui un exemple de préservation de la biodiversité, et tous les partenaires associés peuvent en être fiers.

Rappel des temps forts

- 2013 : Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a choisi de toucher le cœur des promeneurs et de les sensibiliser à la préservation de la biodiversité en créant le sentier d'interprétation "Meine cœur de vert" (10 totems en forêt). Il révèle l'histoire et le patrimoine local et a pour vocation, d'émerveiller, de surprendre, d'enthousiasmer.
- 2014 : Meine est un vaste massif forestier à forte valeur patrimoniale, à la fois sur le plan naturel, paysager, culturel et historique. Un diagnostic biologique confirme combien la forêt bénéficie de conditions favorables qui permettent l'existence d'une flore et d'habitats caractéristiques. Plus de 70 espèces patrimoniales diversifiées ont été recensées sur le



Une autre façon de découvrir les villages

Massif de Meine (chauves-souris, amphibiens, insectes, oiseaux et mammifères terrestres) : Pic noir, crapaud Alyte accoucheur, Bacchante... Cette diversité de milieux se traduit par une diversité d'espèces végétales dont 15 espèces patrimoniales: Lis Martagon, Gaillet de Fleurot...

- **2015** : Une enquête est menée auprès des forces vives du territoire (associations, écoles, élus), des réunions publiques sont organisées pour échanger, partager des engagements. Mise en place en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais et les communes concernées (Allamps, Bulligny, Blénod, Uruffe et Vannes-le-Châtel), cette démarche vise à favoriser la cohésion de tous les acteurs du territoire autour d'un projet commun de préservation et de valorisation des patrimoines. Il s'agit ainsi de rendre le territoire acteur.

Parce qu'elle repose sur une démarche participative et partagée, cette dynamique met toutes les chances du côté des acteurs pour perdurer.

L'originalité de la démarche

À partir de la clé d'entrée ENS, la démarche dans son ensemble associe les volets :

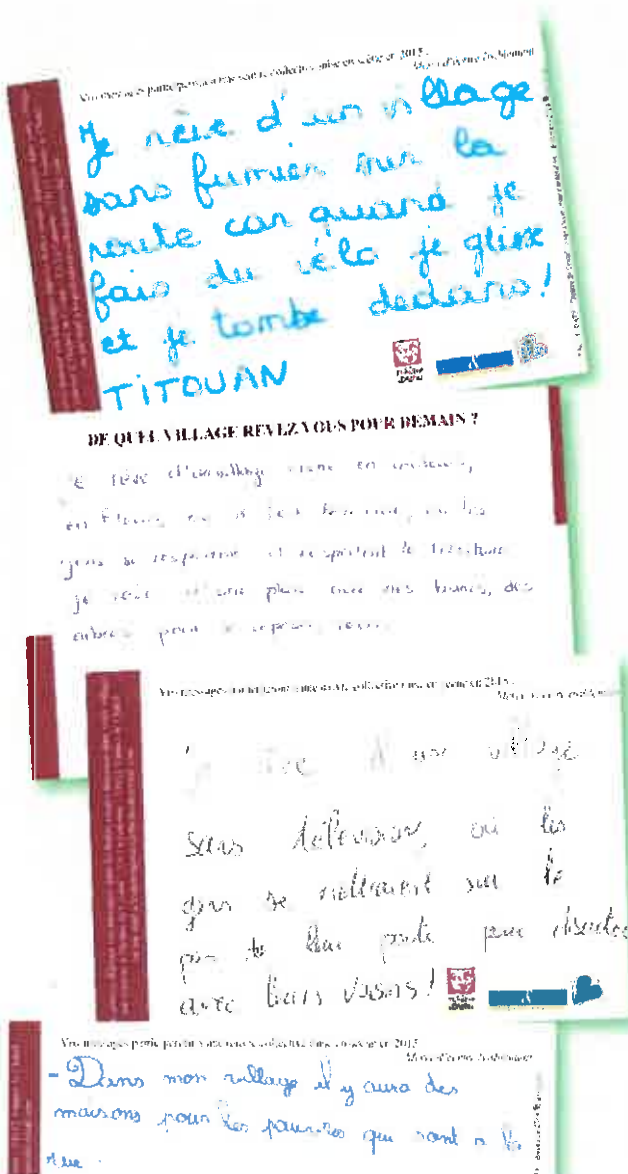
- **découverte de la nature** avec le sentier d'interprétation à parcourir,
- **développement local** avec des projets de marchés en forêt, de produits touristiques, d'expositions, etc.,
- **art et culture** avec la prise en compte des traditions et habitudes, de l'histoire locale, des histoires de vie, traduites dans des spectacles et balades théâtrales joués par des comédiens (ici du Théâtre de Cristal):
 - > **Viens je t'en Meine a été** un parcours théâtral jubilatoire qui a fait découvrir autrement la forêt de Meine.
 - > **Meine cœur du futur** est une balade contée pour découvrir les villages portes d'entrée de Meine : Allamps, Blénod-lès-Toul, Bulligny, Uruffe et Vannes-le-Châtel, mais aussi pour sensibiliser les habitants à leurs patrimoines, les impliquer et les amener à réfléchir à l'avenir de leur forêt.

Avec la participation des élus et des habitants

L'entrée par la culture, notamment avec l'écriture de textes associant les acteurs et relatant la vie du territoire, avec la réalisation de décors, de scènes de spectacles vivants fondés sur des anecdotes liant les hommes et leur nature environnante, avec la participation des enfants et des habitants à la conception des décors, avec l'écriture des cartes postales pour donner sa vision... a été choisie parce qu'elle nous touche et qu'elle constitue une autre manière d'aborder la question de l'éducation à l'environnement.

Quelques chiffres

- Spectacle "Viens, je t'en Meine" 600 spectateurs
- Spectacle "Meine, cœur du futur" 900 spectateurs
- Réalisation des décors 30 habitants
- Mobilisation des bénévoles 40 personnes



Meine cœur du futur : réponse des partenaires à l'enquête

Pour vous, être sur un territoire classé ENS est-il un atout ?

- cela permet une promotion du territoire
- incite à être acteur
- invite à découvrir la beauté de Meine
- favorise une mise en valeur des projets
- contribue à animer le territoire
- exprime l'attachement de la commune à la protection de la nature
- permet la valorisation du patrimoine local
- rend le territoire attractif pour de nouveaux habitants

Pourquoi êtes-vous attaché à la préservation de l'environnement ?

- par amour de la nature
- pour revenir à la gestion du patrimoine et de l'environnement connue il y a quelques années
- parce que ce territoire beau et fragile doit être valorisé et protégé
- parce que la sensibilisation à l'environnement sert l'avenir de nos enfants
- pour permettre la protection des espèces végétales et animales du site
- pour un meilleur confort de vie
- parce que c'est notre patrimoine, celui que l'on va transmettre aux générations futures
- parce que c'est contribuer à la vie
- pour maintenir une qualité de notre environnement

L'idée d'une charte éthique du territoire sur cette question vous semble

Bien venue, pertinente, intéressante, utile, indéniablement politique... une idée à creuser, une charte à créer avec les acteurs.

Vous avez vu des supports de communication sur Meine, dites lesquels :

Affiche - Flyer - Presse - Lettre info Meine - Spectacles à Nancy - Émission radio "Carnets de campagne" - Réunions - Internet - Annonce dans Magazine Vivre la Meurthe-et-Moselle

Vous pensez que la communication sur Meine est : Suffisante :

- le massif de Meine est déjà bien connu, peut-être même ne faut-il pas y amener trop de monde du jour au lendemain
- les supports reçus dans les Cidex sont très complets, parfois trop compliqués
- la communication presse reste très locale, il n'y a de communication au niveau régional ni départemental (à

développer)

- une belle charte graphique porteuse, mais un manque de communication sur les ateliers

Vous souhaiteriez aborder d'autres aspects, d'autres sujets, dites lesquels :

- remettre en place les sentiers de randonnées avec des panneaux explicatifs
- accentuer le lien entre randonnée et visite patrimoniale du village
- organiser des balades
- créer un produit touristique autour du sport : le trail du Meine
- valoriser la dimension historique, les produits du terroir

Vous avez des idées, des suggestions :

- créer un large fichier d'adresses e-mail pour accroître le nombre d'invités
- mettre en place une balade artistique de nuit, un concert en forêt
- initier un accueil d'artistes en résidence
- organiser des circuits de Classe
- associer d'autres compagnies au Théâtre de Cristal
- approfondir l'histoire de l'ancienne chapelle de Meine (valeur minérale de l'eau de la source de Meine)
- permettre une identification des espèces peut-être avec QRcode ou créer un sentier botanique
- faire venir des artistes, des plasticiens et créer des expositions
- organiser des marchés en forêt, des fêtes traditionnelles

Vous êtes prêt à vous investir pour :

- continuer la démarche
- l'organisation en général
- porter l'histoire du lieu en fonction des projets
- faire en sorte que le territoire soit animé



© Phonem.com: conception-réalisation-photos • Impression CD54

Dates de spectacles pour 2016 :

- **Viens je t'enMeine** : vendredi 27 et samedi 28 mai 2016 (spectacle de nuit)
- **Meine cœur du futur** : Allamps le 11 septembre, Uruffe le 17 septembre, Vannes-le-Châtel le 18 septembre, Blénod-les-Toul : le 24 septembre et Bulligny le 2 octobre 2016.

Infos plus : Maison de Tourisme à Sion: 03 83 25 14 85
www.citedespaysages.meurthe-et-moselle.fr





Nicolas Czubak
Historien et membre du Service éducatif du Mémorial de
Verdun,

tiendra conférence sur le thème du fort de Douaumont pendant
la bataille de Verdun

Le Vendredi 5 Février 2016
À 20 h 00
À la Salle du Café d'URUFFE,

Il y présentera l'ouvrage avant la guerre, puis évoquera les
circonstances de la prise du fort par les troupes allemandes le
25 février 1916 et la capture de la petite garnison sous les
ordres du gardien de batterie CHENOT Hippolyte. Enfin
déroulera l'histoire de l'occupation du fort par les troupes
allemandes jusqu'à sa reprise par les Français le 24 octobre
1916.

Un débat pourra s'instaurer en fin de conférence.

Merci de votre présence.

Entrée gratuite.



Fête de la Saint Nicolas du 05 Décembre 2015

Crédit photo : M. LECLAIR Michel

SUGGESTIONS : Vous pouvez les adresser en Mairie sur papier libre.

Merci de votre attention, rendez-vous au prochain numéro...